

La citadelle au fil de l'histoire 1940-1944



Les cellules de « torture »



C'est dans le Courrier Picard du 4 novembre 1944 que les Amiénois apprennent comment les Allemands installés dans la citadelle détournèrent l'usage de petits cabanons en ciment pour les transformer en cellules de tortures.

Il s'agit de trois petites constructions qui, à l'origine étaient destinées à stocker des détonateurs à proximité des poudrières au pied du rempart sud de la citadelle.

Cellules de tortures de la citadelle d'Amiens. Archives de la Somme 31FI19

« Un supplice de plus dans cette citadelle qui n'a pas dévoilé toutes ses horreurs... »

Dans la plus grande, huit à dix hommes étaient enfermés pendant plusieurs jours et dans les deux plus petites au moins deux hommes. Mais dans ces dernières, il était impossible de se tenir debout ; il leur fallait entrer dans une « boîte » d'1m de haut pour 1m de long et 60 cm de large.

Nous n'avons pas d'autres témoignages que cet article sur cette forme de torture mais les hommes et les femmes arrêtés en 1944 pour des faits de résistance ne se faisaient pas d'illusion. La torture faisait partie intégrante de la répression mise en place par l'occupant allemand qui est allée en s'accroissant à partir de 1942 à la suite du transfert d'autorité de la Wehrmacht à la Sipo-SD, connue par les Amiénois sous le nom de « gestapo ».

Le 27 Mai 1944, en compagnie de son beau-père BOURGES Charles, il appréhende le sieur NOEL Emile qui est conduit dans les bureaux de la Gestapo rue Jeanne d'Arc. GRELIET procède à l'interrogatoire et se démet un doigt de la main en frappant sa victime. Il est alors suppléé par BOURGES Charles qui le frappe avec ses poings. Destiné à la déportation en Allemagne, le sieur NOEL parvient à s'échapper de la camionnette qui l'emporte et prend le maquis.

un exemple d'interrogatoire mené par Jean Grellet, membre de la «gestapo d'Amiens». Archives de la Somme 64 W 53

Parler ou ne pas parler

Heinrich Himmler, qui dirige alors l'office central de la sécurité du Reich auquel appartient la Sipo-SD, avait autorisé l'utilisation des méthodes telles que la flagellation ou la privation de sommeil à l'encontre des résistants. C'était un moyen pour obtenir des renseignements et une façon de faire régner la terreur. Chacun savait que les interrogatoires brutaux où se mêlaient coups, supplice de la baignoire et brûlures avaient pour issue les déportations ou les exécutions.

Les violences physiques n'étaient pas les seules à être utilisées pour forcer à dévoiler des noms et donner des informations sur leur identité, leur groupe et leurs activités. Les personnes arrêtées subirent d'autres formes de torture comme la mise à l'isolement, menotté et sans nourriture ou au contraire la confrontation avec d'autres détenus durement torturés. Il pouvait aussi s'agir de pressions psychologiques avec une alternance de menaces envers les membres de la famille (déjà arrêtées ou non), de promesses ou de propositions avantageuses si la personne se décidait à parler.

Parler signifiait provoquer l'arrestation d'autres personnes et peut-être les mener à la mort. Face à ce dilemme, chaque réponse fut individuelle. Chacun savait qu'il fallait essayer de tenir un à deux jours le temps que les autres membres du réseau ou du mouvement puissent se mettre en sécurité. Si certains ne parlèrent pas du tout ou ne livrèrent que des informations partielles ou non essentielles, voire choisirent le suicide pour ne pas parler, beaucoup parlèrent, découvrant parfois que leurs bourreaux en savaient déjà beaucoup.



Photographie du cadavre de Georges Matifas.
Archives de la Somme 26 W 940

Christian Delamotte, emprisonné à la citadelle du 8 au 17 mai 1944 avant d'être déporté, a raconté comment il a vu des femmes être menottées suspendues à des crochets au plafond dans les souterrains de la citadelle.

Anne de Fugueur, revenue de Ravensbruck et de Mauthausen, le dit à sa manière « A la citadelle, le régime était sévère et les interrogatoires pénibles, la plupart revenait sur des civières ou en titubant ».

René Ponchel a pu raconter comment il fut interrogé toute la nuit et roué de coup avant de subir de nouveaux interrogatoires dans les jours qui ont suivi.

La citadelle ne fut pas le seul lieu de torture. Les personnes arrêtées étaient d'abord emmenées au siège de la Sipo-SD plus connue sous le nom de l'un de ses services, la Gestapo, installée rue Jeanne d'Arc après avoir occupé une maison au 32 boulevard Alsace-Lorraine.

L'asile de Dury servit également de lieu d'internement et de torture. Le 19 septembre 1944, quatre corps affreusement mutilés furent mis à jour dans deux fosses contiguës. Ainsi le corps de Georges Matifas est retrouvé le visage tuméfié, le nez écrasé, la ceinture meurtrie, les mains allongées, écrasées par l'étau.